

Bulletin trimestriel d'Informations Municipales

Janvier & Février & Mars 2011 & n° 47



SOMMAIRE

- Conseils municipaux des :
15 décembre, 26 janvier, 23 février*
- Informations diverses*
- Un peu d'histoire*
- Manifestations*



CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2010

➔ DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET GÉNÉRAL 2010 DE LA COMMUNE

Le Conseil approuve les décisions suivantes à prendre sur le programme dépenses imprévues

➔ + 130 €: étude révision POS/PLU ;

➔ + 8 333 €: annuité correspondant au montant de la subvention d'équipement versée au budget de l'Îlot du Jardin public (125 000 €) ; la durée d'amortissement est fixée à 15 ans.

➔ Tarifs municipaux 2011

Sur proposition de la Commission finances, le Conseil approuve les tarifs suivants :

Cimetière		
Caveau concession 50 ans	350 €	Tarifs inchangés
Caveau concession 30 ans	250 €	
Columbarium concession 50 ans	350 €	

Columbarium concession 30 ans	250 €	
Occupation du Domaine public		
Camion de vente ½ journée	70 €	
Camion de vente journée	140 €	
Fête foraine < 50 m ²	40 €	Inchangé
Fête foraine > 50 m ²	120 €	Inchangé
Petit cirque	70 €	65 en 2009
Vente au déballage (le m linéaire)	4 €	Inchangé
Vide-greniers (le m linéaire)	3 €	Inchangé
Redevance organisateur	10 €	Inchangé
Location de matériel communal		
Table	2 €	Tarifs inchangés
Chaise	0,50 €	
Banc	1 €	
Grille d'exposition	5 €	

Locations		
<u>Salle de spectacles</u>		
Week-end	520 €	Gratuit pour les associations de Cunac & 1/2 tarif pour les habitants de Cunac (tarifs inchangés)
Jour férié ou jour de week-end	310 €	
Jour de semaine	260 €	
½ journée de semaine	170 €	
Caution	600 €	
<u>Salle de sports</u>	25 €/h	Gratuit associations de Cunac
Assainissement collectif		
Part fixe	42 €	Tarifs inchangés
Part proportionnelle	0,39 /m ³	
Participation pour raccordement à l'égout (PRE)	3 300 €	
Droit au branchement	950 €	

→ Tarif droit de place de taxi pour 2011

Sur proposition de la Commission finances, le Conseil fixe un tarif annuel de 83 € pour le droit de place du taxi pour l'année 2011.

→ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT 2010

Suite à sa présentation, le Conseil adopte le rapport 2010 de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées.

→ EXTENSION DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DE SPECTACLES

Le permis de construire porte sur les locaux de la mairie et sur la salle de spectacles. Le projet consiste à créer d'une part, pour la salle de spectacles, des sanitaires nouveaux respectant les normes d'accessibilité et d'autre part, pour la Mairie, une extension des locaux administratifs et de mise aux normes d'accessibilité.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à utiliser le domaine public pour les travaux ainsi projetés.

→ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « Loisirs Créatifs Cunacois »

Avis favorable du Conseil pour versement d'une subvention exceptionnelle de 168 euros à l'association Loisirs Créatifs Cunacois correspondants aux frais connus engagés pour les frais d'organisation du marché de Noël du 5 décembre 2010.

→ CRÉATION DE L'EMPLOI D'UN AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM) PRINCIPAL

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a communiqué la liste des agents susceptibles de bénéficier

d'un avancement de grade dans le courant de l'année 2011. Après l'exposé de Monsieur le Maire et après étude de la situation de l'agent concerné, le Conseil décide de créer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet au 1^{er} janvier 2011.

→ QUESTIONS DIVERSES

→ **PLU** : réception de deux recours gracieux, l'un de la part d'un particulier, l'autre de l'Etat.

→ **Local commercial** : Monsieur le Maire fait le point sur la reprise d'activité du local commercial. Il précise qu'il a reçu une convocation du Tribunal de commerce d'Albi pour l'autorisation d'achat de la licence IV par la commune, pour le mardi 21 décembre 2010.

→ Recensement de la population

L'INSEE communique les nouveaux chiffres de la population pour 2011 (chiffres 2008) pour notre commune.

Population municipale	1 404
Population comptée à part	37
Population totale	1 441

→ Social

Une information des Restos du cœur fait état de quelques familles cunacoises en difficulté. De façon générale, par rapport à 2009, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 30 % en 2010. Point à examiner au CCAS.

→ Travaux en cours

☞ Réalisation des travaux de voirie concernant les ralentisseurs Route des Avalats et Route de Villefranche.

☞ La citerne de gaz de l'Eglise a été éloignée et dissimulée dans le jardin public.

→ Local du Foyer

Le Foyer de Cunac souhaite faire des demandes à la Mairie concernant l'aménagement de leur nouveau local mis à sa disposition.

CONSEIL DU 26 JANVIER 2011

→ DÉCISION DU MAIRE

Achat d'un nouveau photocopieur pour l'école. Trois devis ont été demandés. La Société ALKIA à Terssac a été choisie. Coût : 2 200 €HT.

→ CONVENTION CHANTIER D'INSERTION PLIE

Dans le cadre de la réhabilitation du petit patrimoine communal, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association VERSO pour un chantier de 11 semaines de janvier à mars 2011 pour la réfection du Pont de la Rasclette et du mur du cimetière. Coût : 4 400 €

→ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA CATÉGORIE C

Cette modification concerne la filière sociale de la collectivité suite à la promotion d'un agent. Création à effet du 1^{er} janvier 2011 d'un poste d'agent territorial principal spécialisé des écoles maternelles, 2^{ème} classe à temps non complet. Le Conseil approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

➤ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE

Un agent étant éligible à un avancement de grade, le Conseil approuve la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2011.

➤ RECOUVREMENT D'UNE FACTURE EDF DE L'ADMR

Suite à une erreur lors de la mise en service EDF sur les locaux de l'Îlot du Jardin Public, une facture EDF destinée à l'ADMR est arrivée au nom de la Mairie. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à récupérer la somme de 134,86 € auprès de l'ADMR.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Concernant une sortie Ecole et Cinéma des élèves du primaire, la coopérative a avancé une somme de 225,60 €. Avis favorable du Conseil pour remboursement de cette somme à la coopérative scolaire.

➤ INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER

Monsieur le Maire expose qu'il y a eu changement de Trésorier à la date du 18 janvier 2010 et que la loi prévoit qu'une nouvelle délibération nominative est nécessaire en cas de changement de trésorier pour l'octroi de son indemnité de conseil. Le Conseil adopte le principe de l'octroi de l'indemnité de conseil au taux de 100 % et décide de son attribution pour l'exercice 2010, soit 456,47 €.

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Achat Licence IV** : la licence IV de l'ancien commerce place du Mail a été attribuée à la Mairie pour la somme de 6 000 € par le liquidateur judiciaire.

➔ **PLU** : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la lettre qu'il a adressée à Madame la Préfète en réponse au recours de l'Etat.

➔ **Îlot du Jardin Public** : Monsieur le Maire informe le Conseil de l'octroi par le Conseil régional d'une subvention de 12 000 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 3 600 € soit 15 600 € en tout pour la construction des logements sociaux.

➔ **Recensement de la population** : il est en cours depuis le 20 janvier.

➔ **Divagation de chien dangereux** : Monsieur le Maire a pris un arrêté de mise en demeure suite à la plainte d'un habitant du village pour une agression par un chien errant.

➔ **Problème de voisinage** : une plainte a été reçue en mairie avec demande d'intervention de Monsieur le Maire,

pour bruit excessif et occupation anormale du domaine public.

➔ **Nuisances aux abords de l'École des Métiers** : une rencontre entre les riverains du quartier des Templiers, et le secrétaire général de l'établissement et la Mairie aura lieu le 31 janvier.

➔ **Sentiers de randonnée** : les fiches de parcours vont être refaites en mai, un panneau avec descriptif de la randonnée sera installé au départ de chaque parcours.

➔ **Dématérialisation des documents** : convention signée avec la préfecture ; désormais les documents peuvent être télétransmis par le secrétariat de mairie.

➔ **Franças de Saint-Juéry** : d'après le bilan 2010, on note une stabilité par rapport à 2009 avec 1 098 journées-enfant (contre 1 104 en 2009). 45 familles cunacoises ont utilisé le service soit 65 enfants. Le coût annuel pour la commune s'est élevé à 18 137 € (16,50 € par journée-enfant).

Le Conseil donne son accord pour la signature de la nouvelle convention. En 2011, la participation de la commune s'élèvera à 17 € par journée-enfant.

CONSEIL DU 23 FÉVRIER 2011

➤ PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2011

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les grandes masses de l'exécution du budget 2010 et les prévisions pour 2011.

Pour 2010, la section fonctionnement en dépenses 755 000 €, en recettes 1 088 000 €, la section investissement en dépenses 401 000 €, en recettes 339 000 €, soit un résultat d'environ 271 000 €.

Pour 2011, le budget prévisionnel de fonctionnement sera de l'ordre de 905 000 € et celui d'investissement de 475 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de recours à l'emprunt en 2011. Vu les perspectives financières pour les collectivités, 2011 sera une année de prudence avec des investissements limités : reconduction de programmes déjà inscrits en 2010 (rond-point du CFA, sanitaires de la salle de spectacles et de la mairie, sanitaires publics...) et inscription de 4 nouveaux programmes pour un montant global de 45 000 € (aménagement de locaux, achats d'équipements, embellissement, signalétique).

➤ DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (ex DGE)

Monsieur le Maire indique que le dossier de demande de dotation doit être déposé avant le 15 mars.

Le Conseil décide de présenter un projet pour le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) et l'équipement en volets roulants de l'École et la cantine pour un montant d'investissement estimé à 30 500 € TTC.

➤ RENOUVELLEMENT CONVENTION F.O.L. 81

Cette convention triennale entre la Mairie et la F.O.L. (Fédération des Œuvres Laïques) doit être renouvelée d'ici fin août 2011. Il s'agit de permettre aux enfants de l'école, par

une participation financière de la municipalité, d'accéder à des spectacles proposés par la F.O.L.

Après une rencontre avec la représentante de la F.O.L., il est proposé de retenir le principe de participation à 2 spectacles par an, ce qui correspondrait aux souhaits exprimés par l'École. Le coût pour la Mairie sera de 3 à 4 € par enfant et par spectacle.

Une délibération sera proposée en ce sens prochainement.

➤ MARCHÉS PUBLICS : guide des procédures

Après l'exposé du Maire présentant les procédures relatives à la passation de marchés publics, vu la nécessité de se mettre en conformité avec les dispositions du Code des Marchés Publics et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter ces procédures et précise que les marchés passés par la Mairie devront désormais respecter les règles suivantes :

➔ **Moins de 4 000 €** : ni publicité, ni consultation.

➔ **De 4000 à 24 999 €** : consultation écrite de plusieurs fournisseurs pour obtenir des devis et affichage d'un avis d'information en mairie + publication sur le site Internet de la commune.

➔ **De 25 000 à 89 999 €** : publication succincte dans la presse locale, sur le site Internet de la commune + contact de plusieurs fournisseurs pour obtention de devis.

➔ **De 90 000 à 4 845 000 €** pour des marchés de travaux et de **90 000 à 193 000 €** pour des marchés de fournitures et services : procédure adaptée avec constitution d'un DCE (dossier de consultation des entreprises), respect d'un délai de 15 jours pour le dépôt des offres, avis motivé de la commission d'appels d'offre, négociation possible avec les candidats avant choix définitif.

➤ ACHAT DE LICENCE IV

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié d'achat de la licence IV de l'ancien bar pour un montant de 6 000 €

➤ QUESTIONS DIVERSES

➔ **Recensement de la population** : il est terminé depuis le 18 février. 619 logements ont été recensés. La population devrait très sensiblement s'accroître.

➔ **Marquage au sol Salle de Sports** : le marquage pour la future activité de badminton sera effectué cet été.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE (filles et garçons) : recensement obligatoire à 16 ans

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

➔ **Janvier, février, mars 1995**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, **avant le 31 mars 2011**.

➔ **Avril, mai, juin 1995**, doivent venir se faire recenser à la Mairie, **avant le 30 juin 2011**.

Chaque personne devra venir munie de *son livret de famille et d'un justificatif de domicile*.

Il est à noter que l'Attestation de Recensement et le Certificat de Participation à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense sont nécessaires pour se présenter à tout concours, examen, permis de conduire, soumis au contrôle de l'autorité publique.

➤ CHANTS BASQUES

Le CANTON CUNAC OLYMPIQUE XV organise une soirée chants basques, le **vendredi 1^{er} avril 2011 à 21h00** à l'église de Cunac.

Le Chœur d'hommes HEGOÀ, créé en 1995 dans la région toulousaine par la volonté de quelques amis amoureux du Pays Basque, qui après avoir chanté dans toute la France, nous font l'honneur de venir nous faire apprécier leur répertoire de chants traditionnels Basques mais aussi d'Espagne, d'Amérique du Sud ou ... d'ailleurs !

Leur sens de la fête et leur joie de vivre seront de mise pour ce rendez-vous aux couleurs du pays basque !!!

➤ HORAIRES DE LA MAIRIE

Pendant les vacances scolaires d'avril, le Secrétariat sera ouvert : du **lundi 25 avril au vendredi 6 mai 2011** inclus, uniquement l'après-midi : de 13 h 30 à 17 h 30.

➤ CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 13 décembre 2010, la commune de Cunac a fait l'objet d'une décision défavorable au titre des mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, au regard des dispositions de l'article L-125-1 du code des assurances, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009.

En effet, suite au rapport météorologique de Météo France, notre commune n'a pas été touchée sur au moins 10 % de son territoire.

➤ PLACE DU MAIL : bravo pour la propreté

Les 4 « bornes » de la Place du Mail cachent bien leur jeu : chacune peut stocker dans son conteneur enterré, 4 m³ de déchets ménagers. Mais attention à **BIEN LES TRIER** au préalable :

➔ **VERRE** : uniquement du verre, surtout pas de Pyrex ou d'Arcopal, de porcelaine ou de faïence, pas de couvercles non plus.

➔ **JOURNAUX ET MAGAZINES** : propres et secs, séparés des emballages ménagers.

➔ **EMBALLAGES MÉNAGERS** : uniquement ceux des sacs jaunes C2A, ramassés le jeudi.



➔ **ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES** : celles qui sont destinées au conteneur C2A, ramassées le mardi.

Depuis 8 mois, les Cunacois ont pu, à tout moment, venir se débarrasser de leurs 4 types de déchets ménagers, dans ces nouveaux équipements enterrés... et ils l'ont fait très



proprement car le lieu est resté remarquablement net : **MERCI** à tous ceux qui y ont contribué.

➤ DÉMARCHES COMMERCIALES : MÉFIANCE

La Mairie tient à préciser qu'elle ne donne, **EN AUCUN CAS**, l'autorisation à des personnes de se présenter chez des particuliers (ou de leur téléphoner) pour des démarches commerciales, sous couvert ou au nom de la Mairie.

Actualités

➤ ENQUÊTE SUR LES DÉPLACEMENTS DANS L'AGGLOMÉRATION

La C2A réalise, en partenariat avec l'Etat, une enquête par téléphone sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents des 17 communes de l'agglomération.

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système de transport autour de notre agglomération (circulation routière, stationnement, transports collectifs,...). Pour ce faire, l'enquête dont le questionnaire est standardisé, doit être effectuée par téléphone auprès de 2 100 ménages. La C2A, maître d'ouvrage, a confié à la société **Alyce-Sofreco** la réalisation de cette enquête qui se déroule par téléphone, depuis le **1^{er} février** et jusqu'au **30 avril 2011**, en deux temps : tout d'abord une prise de contact avec les ménages à enquêter, puis la réponse au questionnaire si le ménage accepte d'être interrogé.

Afin de garantir la réussite de cette démarche de grande envergure, merci de bien vouloir réserver votre meilleur accueil aux enquêteurs de la société Alyce-Sofreco.

Une notice explicative précise les modalités de l'enquête. La C2A reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. ☎ 05 63 45 68 45.

➤ GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

Plusieurs bords de route viennent d'être sécurisés à l'aide de glissières basses en bois :

➔ Route de Saint-Juéry, au lieu-dit Prat Viel, en surplomb du ruisseau de la Pontésié, qui coule en contrebas.



➔ Route des Templiers et Chemin du Gach, au lieu-dit La Rasclette, en surplomb de fossés, également profonds



➤ DEUXIÈME PARAPET DU PONT DE LA RASCLETTE

Comme le premier parapet en 2008, il est en cours de réfection par l'association d'insertion **VERSO** et a le même aspect : parement de galets et briques, esplanade, barrière bois-métal, poteaux en briques coiffés de chapeaux en terre cuite. Ainsi, l'ancien pont de la Rasclette, avec sa belle voûte de briques en biseau est remis en valeur et mieux identifié. Avec les glissières de sécurité placées avant et après le pont, ce passage étroit de la Route des Templiers devient plus visible. Il devrait donc inciter les conducteurs à davantage de prudence, d'autant plus qu'il constitue un tronçon de l'itinéraire de randonnée de l'Agglomération, appelé "*Chemin des deux vallons*" (fiche disponible à la Mairie).



➤ MUR DU CIMETIÈRE PLACE DU MAIL

Placé le long du terrain de boules et des 4 nouveaux conteneurs enterrés, ce mur va faire l'objet d'un crépissage, après réparation des fissures et égalisation de la surface. Ce chantier est également mené par l'association d'insertion **VERSO**.

➤ IMMEUBLE COMMUNAL ET JARDIN PUBLIC PLACE DU MAIL

La réhabilitation et l'extension du bâtiment ont été achevées en 2010. Il abrite, à l'étage, trois logements communaux, loués depuis cet été et au rez-de-chaussée, deux locaux associatifs (ceux de l'ADMR et ceux du Foyer laïque) également occupés ; enfin, les locaux de l'ancienne épicerie, vacants pour l'instant.

Suite à ces réaménagements, le jardin public a été partiellement remanié. Il est en cours de végétalisation à l'aide d'arbres, arbustes et plantes vivaces. Une pergola y



sera bientôt installée et garnie de rosiers grimpants.

➤ ÉGLISE SAINT-JACQUES

➔ Réfection du chœur et peintures

M. Alain VIGUIER, employé municipal, a réparé les fissures sous les vitraux, avant de repeindre la partie inférieure du chœur. Pour ce printemps, il est aussi prévu de repeindre le grand portail, Place de l'Eglise, ainsi que les différentes portes de ce bâtiment communal.

➔ Pierres apparentes pour une façade

Afin d'améliorer l'aspect de la façade donnant sur le jardin public, le mur extérieur du bas-côté gauche de l'église a été décrépi avec précaution. De cette façon, les différents matériaux cachés sous l'ancien crépi sont apparus. Ils se sont révélés d'une grande diversité de matières et de couleurs : moellons de calcaire blanc, schistes gris, galets roulés, basalte sombre et bulleux, briques foraines et tuiles rouges. Après ce minutieux travail préparatoire, il faudra entreprendre le nettoyage de cette jolie mosaïque minérale, remplacer les éléments manquants et rejointoyer le tout à l'aide d'un mortier à la chaux. Le travail soigneux déjà accompli laisse présager le résultat de tous ces efforts : l'embellissement de cette façade, bien visible de la Grand'Rue, en lui redonnant son aspect d'antan, lors de sa construction, il y a 133 ans.

➤ PAROISSE SAINT-JACQUES DE CUNAC
Les messes du dimanche des Rameaux le 17 avril et du dimanche de Pâques le 24 avril auront lieu à 10 h 45.



UN PEU D'HISTOIRE

Plainte concernant les fossés du village de Cunac

Extrait des délibérations du Conseil municipal de la commune de Saint-Juéry du 10 décembre 1820

« Nous, membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Juéry, après avoir pris connaissance de la plainte de M. Cavalie contre les habitants du village de Cunac, considérant qu'en premier lieu le fossé qui est du côté du couchant ne fait nullement dépendance de la Maison presbytérale vendue à la Commune par Monsieur Sausserand, puisque ce dernier a vendu la maison presbytérale, telle que l'avait jouie l'ancien curé de Cunac, et que d'ailleurs après avoir consulté sur la matière l'ancien cadastre de la communauté de Saint-Juéry, le jardin du presbytère confronte avec les fossés du lieu de Cunac, ainsi qu'il est dit article 1702 page 180 verso, « lou ritou¹ de la gleis² de Cunac, Stem ten ort et cazal al loc de Cunac, confrontant en la carrieyro del dit loc, cami tiran del dit Cunac Alby, ballats³ del dit loc, ort de Monsur de Roffiac, caminada⁴ de la gleis del dit Cunac, conten tinal⁵ vingt quatre canos, ort et cazal deux bouyssel uno peno miexo bon moussoular⁶ alliurat tout sieix sols, cinq deniers mailho ».

Et qu'en second lieu le fossé qui est du côté du septentrion contigü au jardin de M. Cavalie, comme il l'est du jardin du presbytère n'est aussi une propriété particulière à M. Cavalie puisque il ne produit aucun titre qui lui

1 ritou = curé (recteur)

2 glèisa = église

3 ballats ou vallats = fossés

4 caminada = presbytère

5 tinal = cave, cellier

6 moussoular = froment

donne pleinement la propriété, et que tous les jardins qui sont sur cette ligne doivent avoir la même confrontation, puisque le terme ballats del loc porté dans l'article mentionné ci-dessus du cadastre est collectif, et qu'il s'étend non seulement sur le fossé situé au couchant mais encore sur celui qui est situé au septentrion, et qu'il n'est nullement dit que les jardins confrontent avec le chemin vicinal.

Instruits en outre que toutes les fois que les fossés ont été creusés M. Cavalé ainsi que les autres habitants du hameau de Cunac a fourni des ouvriers et a emporté comme les autres sa portion de terre ou d'engrais, voyant enfin que les documents et d'autres qu'on pourrait citer sont des titres convainquants que les fossés sont une propriété communale, et non une propriété particulière, après avoir délibéré, arrêtons, le fossé situé au couchant du hameau de Cunac, et celui au septentrion du dit lieu, sont une propriété communale, sont nommés le sieur Jean-Louis Gardès membre du Conseil municipal, et le sieur Maurice Adhémar adjoint de la commune pour faire la vérification des lieux et pour planter ou faire planter les bornes sur les points et stillicides⁷ voulus par les règlements du Royaume, au moyen de ces mesures toutes discussions cesseront entre les tenanciers des dits fossés. »



⁷ stillicide = égout des toits

MANIFESTATIONS : mars à juin 2011

Date et heure	Description	Lieu	Organisateur
Samedi 19 mars à 20 h	Bal	Salle de Spectacles	Association Sportive de Danse Cunacoise (ASDC)
Samedi 26 mars de 9h à 17h	Journée Portes ouvertes	Ecole des Métiers Route des Templiers	Ecole des Métiers
Samedi 26 mars à 20 h	Repas	Salle de Spectacles	Basket Club Cunac Lescure (BCCL)
Dimanche 27 mars à 9h30	Randonnée : <i>les Suquets de Penne</i>	Départ Place du Mail	Foyer Laïque
Dimanche 27 mars à 11h30	Cérémonie commémorative du 19 mars 1962	Monument aux morts	FNACA et Municipalité
Samedis 2, 16 et 30 avril	Concours de belote	Salle de Spectacles	Comité d'Animation de Cunac
Vendredi 1 ^{er} avril à 20h 30	Chants basques	Eglise Saint-Jacques	Cambon-Cunac Olympique XV
Samedi 9 avril	Journées Portes ouvertes à la nouvelle Station de Traitement des eaux usées	STEP-Madeleine (Albi) 05 63 48 05 20	C2A
Dimanche 10 avril à 12h	Repas	Salle de Spectacles	Association des Retraités et Personnes Âgées (ARPA)
Dimanche 10 avril à 9h30	Randonnée : <i>base Grésigne « les sentiers de la Garonne »</i>	Départ Place du Mail	Foyer Laïque
Samedis 7 et 14 mai à 20h30	Théâtre : 1 ^{er} spectacle	Salle de Spectacles	Foyer Laïque
Dimanche 8 mai à 11h30	Cérémonie du 8 mai 1945	Monuments aux morts	Municipalité
Samedis 21 et 28 mai à 20h30	Théâtre : 2 ^{ème} spectacle	Salle de Spectacles	Foyer Laïque
Vendredi 17 juin 19h	Fête de l'Ecole	Salle de Spectacles	Ecole publique de Cunac
Samedi 18 juin à 16h	Gala de danse	Salle de Spectacles	US Cunac section Danse
Dimanche 19 juin à 9h	Randonnée : <i>Ferrières</i>	Départ Place du Mail	Foyer Laïque
Dimanche 19 juin	Tournoi de foot	Stade	US Cunac section foot
Samedi 25 et dimanche 26 juin	Fête du village	Village	Comité d'Animation de Cunac



PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX EN 2011 (séance à 20 H 30)

Mercredi 30 mars

Mercredi 27 avril

Mercredi 25 mai

PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE LA COMMUNE DE CUNAC • 10 Grand'Rue - Tél. 05 63 55 13 93 • Courriel : mairie.cunac@cunac.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude de LAPANOUSE • **Rédaction, photos et mise en page**: Commission Communication – Mars 2011

Impression : Atelier protégé Rebond - 1 chemin de Mayric - Albi • **Tirage** : 680 exemplaires